

Société du legs des Jeux de 2010

États financiers
31 décembre 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Société du legs des Jeux de 2010

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société du legs des Jeux de 2010** (la «Société»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Comme l'exige la *Societies Act* de la Colombie-Britannique, nous déclarons que, à notre avis, les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Vancouver, Canada
Le 15 juin 2020

Ernst + Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés



Société du legs des Jeux de 2010

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	305 862	276 229
Distributions à recevoir	186 691	—
Charges payées d'avance et autres actifs	25 939	27 004
Placements <i>[note 3]</i>	159 726 721	144 677 374
Total de l'actif	160 245 213	144 980 607
Passif et soldes des fonds		
Passif		
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society <i>[note 4]</i>	88 953	77 424
Distributions à verser <i>[note 7]</i>	7 668 353	7 475 596
Total du passif	7 757 306	7 553 020
Soldes des fonds <i>[note 8]</i>		
Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse	58 811 493	52 995 572
Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler	58 583 499	52 802 771
Fonds de prévoyance	35 092 915	31 629 244
Total des soldes des fonds	152 487 907	137 427 587
	160 245 213	144 980 607

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration du fiduciaire,

Administrateur

Administrateur

Société du legs des Jeux de 2010

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Revenu de placement		
Intérêts et dividendes	10 488 466	9 602 727
Gains réalisés à la vente de placements	2 756 992	2 268 008
Gains latents (pertes latentes) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	9 963 463	(14 042 708)
Autres produits	25 939	27 004
	<u>23 234 860</u>	<u>(2 144 969)</u>
Charges [note 4]		
Administration	15 498	21 176
Audit	19 200	18 286
Services de garde	18 886	19 014
Assurance des administrateurs et des dirigeants	14 250	14 250
Conseils en placement	21 225	31 234
Gestion de placements	412 383	369 251
Contentieux	4 745	7 032
	<u>506 187</u>	<u>480 243</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	22 728 673	(2 625 212)
Soldes des fonds au début de l'exercice	137 427 587	147 528 395
Distributions [note 7]	(7 668 353)	(7 475 596)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	152 487 907	137 427 587

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	22 728 673	(2 625 212)
Addition (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains réalisés à la vente de placements	(2 756 992)	(2 268 008)
Pertes latentes (gains latents) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(9 963 463)	14 042 708
	<u>10 008 218</u>	<u>9 149 488</u>
Variations des actifs et des passifs de fonctionnement		
Charges payées d'avance et autres actifs	1 065	(27 004)
Distributions à recevoir	(186 691)	—
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society	11 529	71 817
Flux de trésorerie de fonctionnement	<u>9 834 121</u>	<u>9 194 301</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements au coût	(23 056 170)	(26 403 118)
Produit de la cession de placements	20 727 278	24 898 287
Flux de trésorerie d'investissement	<u>(2 328 892)</u>	<u>(1 504 831)</u>
Activités de financement		
Distributions versées au cours de l'exercice	(7 475 596)	(7 513 369)
Flux de trésorerie de financement	<u>(7 475 596)</u>	<u>(7 513 369)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	29 633	176 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	276 229	100 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>305 862</u>	<u>276 229</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

1. Objectif de l'organisation

La Société du legs des Jeux de 2010 [la «Société»] a été établie dans le but de faire la promotion du sport amateur de haut niveau au Canada.

La Société était la donataire d'un montant de 110 000 000 \$, qui représentait les obligations de la Colombie-Britannique et du Canada [55 000 000 \$ chacun] en vertu d'une entente multipartite pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 [les «Jeux»].

La Société a été constituée le 31 mars 2004 au moment de la réception de la contribution de 55 000 000 \$ de la Colombie-Britannique. La contribution de 55 000 000 \$ du Canada a été reçue le 22 avril 2005. La Société est une association canadienne enregistrée de sport amateur et est exemptée d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le fiduciaire est la 2010 Games Operating Trust Society [le «groupe» ou le «fiduciaire»]. Le groupe est dirigé par un conseil d'administration composé de huit membres, dont un est nommé par le Canada, un par la Colombie-Britannique, un par le Comité olympique canadien, un par le Comité paralympique canadien, un par la Ville de Richmond, un par la Resort Municipality of Whistler et deux autres membres par le conseil d'administration du groupe.

L'établissement de la Société a permis de créer le Fonds de dotation des Jeux de 2010 dans le but de financer les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations de certains sites des Jeux avant l'ouverture initiale d'une installation olympique. Les sites des Jeux comprennent l'anneau de patinage de vitesse [l'«Anneau olympique de Richmond»], qui appartient à la Ville de Richmond, et le centre des sports de glisse [le «Centre des sports de glisse de Whistler»] et le site des compétitions nordiques [le «Parc olympique de Whistler»], qui appartiennent à la Whistler 2010 Sport Legacies Society [dont l'administration était assurée auparavant par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver [le «COVAN»]]. Selon la convention de fiducie, les fonds détenus par le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devaient être investis jusqu'à l'ouverture initiale d'une installation olympique, après quoi le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devait être divisé, et les capitaux et tous les revenus non distribués devaient être répartis entre chacun des fonds suivants : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse, le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler et le Fonds de prévoyance. La date de division du Fonds de dotation des Jeux de 2010 a été fixée au 31 décembre 2007. Les fonds ont été répartis comme suit : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse [40 %], le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler [40 %] et le Fonds de prévoyance [20 %].

En ce qui a trait au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse et au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, des calculs sont prévus pour déterminer le montant annuel distribuable à verser aux propriétaires des sites des Jeux [note 7]. Le fiduciaire doit consulter et prendre en compte tout contrat de fonctionnement signé par le propriétaire de chaque site et verser ou affecter ensuite une partie du montant annuel distribuable pour chaque fonds aux fins des priorités suivantes : les frais d'administration, les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations des sites respectifs, les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs aux installations respectives et les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs de tout le Canada. Par conséquent, si le montant annuel distribuable est différent du revenu du fonds respectif, tout excédent ou toute insuffisance doit être ajouté(e) au capital de ce fonds ou retiré(e) de celui-ci.

En ce qui concerne le Fonds de prévoyance, le fiduciaire a la capacité d'attribuer toute part du revenu et du capital au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse ou au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, comme il le juge approprié.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés selon la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui présente les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Le sommaire suivant présente les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers :

Comptabilité par fonds

La Société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions. Les revenus de placement réalisés sur les actifs détenus dans les fonds respectifs sont constatés lorsqu'ils sont touchés. Toutes les dépenses sont passées en charges dans les fonds respectifs de manière proportionnelle à mesure qu'elles sont engagées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction du fiduciaire fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. La direction du fiduciaire croit que les estimations utilisées pour préparer ses états financiers sont raisonnables; toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de tous les placements très liquides ayant une échéance initiale de 90 jours ou moins, sauf s'ils sont détenus à des fins de placement, auquel cas ils sont classés dans les placements.

Instruments financiers

De l'avis du fiduciaire, la Société est assujettie au risque de taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de change relativement à ses placements. Pour gérer ces risques, la politique de placement de la Société établit une combinaison cible de placements visant à générer un rendement maximum avec une tolérance au risque raisonnable.

Placements et revenus de placement

Les placements sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont inscrites à titre de gains latents ou de pertes latentes. La juste valeur estimative des placements dans des obligations et des actions est fondée sur le dernier cours de clôture, et l'évaluation des fonds communs de placement repose sur les valeurs constatées des parts. Les titres à court terme sont évalués au coût plus les revenus à recevoir, qui se rapproche de la juste valeur. Les placements libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le revenu tiré des titres portant intérêt est comptabilisé quotidiennement. Les dividendes sur les placements dans des actions sont constatés comme des produits à leur date de paiement. Les gains et les pertes en capital sur les obligations, les actions et les autres placements sont compris dans les produits au cours de la période où ils sont réalisés.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

3. Placements

Les placements de la Société se présentaient comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Liquidités détenues par les gestionnaires de placement	88 924	58 205
Titres à revenu fixe		
Obligations d'État et de sociétés	57 610 932	58 339 371
Total des titres à revenu fixe	57 610 932	58 339 371
Actions		
Canadiennes	38 811 555	35 045 774
Américaines et autres actions internationales	57 529 345	50 435 985
Infrastructures	5 685 965	798 039
Total des actions	102 026 865	86 279 798
Total des placements	159 726 721	144 677 374

4. Opérations entre parties liées

En vertu de la convention de fiducie, le groupe a le droit d'être remboursé pour tous les frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de l'administration des activités de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le fiduciaire a facturé un montant de 506 187 \$ [480 243 \$ en 2018] à la Société pour le recouvrement des frais engagés en son nom. Au 31 décembre 2019, le montant à payer au fiduciaire était de 88 953 \$ [77 424 \$ en 2018].

Les opérations entre parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue entre les parties liées.

5. Informations à fournir concernant le capital

La Société gère ses flux de trésorerie de manière à lui permettre d'atteindre les objectifs organisationnels fixés pour les activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à disposer de sources de financement suffisantes pour financer ses frais d'administration et verser des montants annuels distribuables chaque année, comme il est déterminé par le fiduciaire, aux propriétaires des sites des Jeux pour leurs frais respectifs d'administration, de fonctionnement et d'entretien des immobilisations. Pour atteindre ces objectifs, la Société investit le capital disponible dans des placements détenus à des fins de transaction [note 3].

Chaque trimestre, la Société surveille le rendement des placements et ses résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 décembre 2019, la Société avait atteint ses objectifs de gestion du capital.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

6. Instruments financiers et risques

La Société est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations portant sur des instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels la Société est exposée.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur des titres à revenu fixe diminue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. Une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur des titres à revenu fixe. La Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important à l'égard de ses placements dans des fonds d'actions.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en monnaies étrangères, mesurée en dollars canadiens, diminue du fait de fluctuations défavorables des taux de change. Les placements de la Société dans des actions américaines et internationales ne sont généralement pas couverts en termes d'exposition au risque de change. En règle générale, une appréciation (dépréciation) de 1 % du dollar canadien par rapport à la devise correspondante entraîne une baisse (hausse) de 1 % de la valeur du placement relativement à cette devise, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en particulier ou des facteurs affectant tous les titres négociés sur le marché. Les placements en actions sous-jacents des placements de la Société sont exposés à ce risque.

Risque financier

Le risque financier s'entend du risque auxquels les résultats de fonctionnement de la Société sont assujettis du fait des variations de l'évaluation des actions, des prix du marché et des taux de change, et de leur degré de volatilité. Pour gérer ces risques, la Société a établi une combinaison cible de placements visant à générer un rendement maximum avec une tolérance au risque raisonnable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité est géré en investissant une partie importante des actifs de la Société dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs ou rachetables et qui peuvent être facilement sortis au besoin pour satisfaire aux obligations de paiement de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

7. Distributions

	Anneau olympique de Richmond			Parc olympique de Whistler et Centre des sports de glisse de Whistler			Total		
	Déclarées [cumulatif]	Versées [cumulatif]	Distributions à verser	Déclarées [cumulatif]	Versées [cumulatif]	Distributions à verser	Déclarées [cumulatif]	Versées [cumulatif]	Distributions à verser
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 1^{er} janvier 2016	27 059 845	(24 259 845)	2 800 000	30 635 941	(26 875 941)	3 760 000	57 695 786	(51 135 786)	6 560 000
Distributions versées le 6 juillet 2016	—	(2 800 000)	—	—	(3 760 000)	—	—	(6 560 000)	—
Distributions déclarées le 12 décembre 2016	2 804 671	—	—	4 458 130	—	—	7 262 801	—	—
Au 31 décembre 2016	29 864 516	(27 059 845)	2 804 671	35 094 071	(30 635 941)	4 458 130	64 958 587	(57 695 786)	7 262 801
Distributions versées le 5 juillet 2017	—	(2 804 671)	—	—	(4 458 130)	—	—	(7 262 801)	—
Distributions déclarées le 30 novembre 2017	2 899 454	—	—	4 613 915	—	—	7 513 369	—	—
Au 31 décembre 2017	32 763 970	(29 864 516)	2 899 454	39 707 986	(35 094 071)	4 613 915	72 471 956	(64 958 587)	7 513 369
Distributions versées le 12 juillet 2018	—	(2 899 454)	—	—	(4 613 915)	—	—	(7 513 369)	—
Distributions déclarées le 10 décembre 2018	2 882 719	—	—	4 592 877	—	—	7 475 596	—	—
Au 31 décembre 2018	35 646 689	(32 763 970)	2 882 719	44 300 863	(39 707 986)	4 592 877	79 947 552	(72 471 956)	7 475 596

Les distributions sont versées annuellement par la Société au propriétaire / à l'exploitant de l'Anneau olympique de Richmond et au propriétaire / à l'exploitant du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler conformément à la convention de fiducie. Les montants annuels distribuables versés par le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse à la Ville de Richmond au nom de l'Anneau olympique de Richmond et par le Fonds pour le Centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler à la Whistler 2010 Sport Legacies Society au nom du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler sont déterminés en se fondant sur la juste valeur des fonds respectifs en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans, calculée au moyen d'un pourcentage déterminé annuellement par le fiduciaire.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

8. Tableau des soldes des fonds

	Exercice clos le 31 décembre 2018									
	Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse			Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler			Fonds de prévoyance			Total \$
	Revenu \$	Capital \$	Total \$	Revenu \$	Capital \$	Total \$	Revenu \$	Capital \$	Total \$	
Produits										
Revenu de placement										
Intérêts et dividendes	3 716 255	—	3 716 255	3 697 050	—	3 697 050	2 189 422	—	2 189 422	9 602 727
Gains réalisés à la vente de placements	—	877 719	877 719	—	873 183	873 183	—	517 106	517 106	2 268 008
Gains latents (pertes latentes) sur la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	—	(5 434 528)	(5 434 528)	—	(5 406 443)	(5 406 443)	—	(3 201 737)	(3 201 737)	(14 042 708)
Autres produits	10 451	—	10 451	10 396	—	10 396	6 157	—	6 157	27 004
Total des produits	3 726 706	(4 556 809)	(830 103)	3 707 446	(4 533 260)	(825 814)	2 195 579	(2 684 631)	(489 052)	(2 144 969)
Charges										
Contentieux	2 721	—	2 721	2 707	—	2 707	1 604	—	1 604	7 032
Conseils en placement	12 088	—	12 088	12 025	—	12 025	7 121	—	7 121	31 234
Gestion de placements	142 900	—	142 900	142 162	—	142 162	84 189	—	84 189	369 251
Administration	8 195	—	8 195	8 153	—	8 153	4 828	—	4 828	21 176
Audit	7 077	—	7 077	7 040	—	7 040	4 169	—	4 169	18 286
Services de garde	7 358	—	7 358	7 321	—	7 321	4 335	—	4 335	19 014
Assurance des administrateurs et des dirigeants	5 515	—	5 515	5 486	—	5 486	3 249	—	3 249	14 250
Total des charges	185 854	—	185 854	184 894	—	184 894	109 495	—	109 495	480 243
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	3 540 852	(4 556 809)	(1 015 957)	3 522 552	(4 533 260)	(1 010 708)	2 086 084	(2 684 631)	(598 547)	(2 625 212)
Soldes des fonds au début de l'exercice	—	56 894 248	56 894 248	—	56 685 822	56 685 822	—	33 948 325	33 948 325	147 528 395
Transfert du capital	(658 133)	658 133	—	(650 209)	650 209	—	(365 550)	365 550	—	—
Transfert du fonds de prévoyance	—	—	—	1 720 534	—	1 720 534	(1 720 534)	—	(1 720 534)	—
Distributions	(2 882 719)	—	(2 882 719)	(4 592 877)	—	(4 592 877)	—	—	—	(7 475 596)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	—	52 995 572	52 995 572	—	52 802 771	52 802 771	—	31 629 244	31 629 244	137 427 587
Pourcentages des soldes des fonds moyens pondérés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 [y compris les distributions à verser]			38,70 %			38,50 %			22,80 %	100,00 %
Pourcentages des soldes des fonds au 31 décembre 2018 [y compris les distributions à verser]			38,70 %			38,50 %			22,80 %	100,00 %

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

9. Événements postérieurs à la date de clôture

Les conséquences de la propagation du coronavirus [« COVID-19 »] sur le rendement financier des placements de la Société dépendront de l'évolution de la situation, notamment de la durée et de la progression de la pandémie ainsi que des directives et des restrictions qui en découleront. La suite des événements et les conséquences de la COVID-19 sur les marchés des capitaux et sur l'économie en général sont très incertaines et difficiles à prévoir. Mais si la crise persiste sur une période prolongée, elle pourrait avoir une incidence négative importante sur les résultats futurs des placements de la Société.